



**AS/Mig/inf (2023) 14**

29 novembre 2023

Original : anglais

## **Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

### **Sous-commission ad hoc chargée d'effectuer une visite d'information à Calais (France)**

#### **Rapport<sup>1</sup>**

Rapporteuse : Mme Stephanie Krisper (Autriche, ADLE)

#### **A. Introduction**

1. La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a créé, avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée, une sous-commission ad hoc afin d'examiner la situation des réfugiés et des personnes migrantes ainsi que de leurs défenseurs dans la ville de Calais et ses environs. Mme Stephanie Krisper (Autriche, ADLE) a été désignée par la commission le 21 septembre 2023 pour présider cette sous-commission ad hoc. La sous-commission comprend également des membres de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, à savoir M. Jeremy Corbyn (Royaume-Uni, SOC), M. Emmanuel Fernandes (France, GUE), M. Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) et Mme Sandra Zampa (Italie, SOC), qui faisaient partie de la visite d'information. La sous-commission est aussi composée de M. Paul Gavan (Irlande, GUE), de Mme Arusyak Julhakyan (Arménie, PPE/DC), de Mme Kate Osamor (Royaume-Uni, SOC) et de M. Marco Scurria (Italie, CE/AD), qui n'ont finalement pas pu participer à la visite en raison d'engagements impératifs.

2. Le mandat de la sous-commission ad hoc consistait à attirer l'attention des parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe sur les besoins humanitaires des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile à Calais et à encourager la solidarité entre la France et le Royaume-Uni afin que les droits de ces personnes soient respectés et que des politiques publiques coordonnées et respectueuses des droits humains soient adoptées en matière de gestion des frontières.

3. La visite visait plus particulièrement à apporter un éclairage sur l'effectivité de l'accès aux droits fondamentaux, sur le rôle de la police dans le maintien de l'ordre et, le cas échéant, la coopération avec les autorités britanniques en la matière, sur le rôle joué par les organisations non gouvernementales (ONG) dans le soutien aux personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile et sur la perception de la population locale.

4. A cette fin, la sous-commission ad hoc a tenu des réunions avec les personnes suivantes :

- Mme Véronique Deprez-Boudier, sous-préfète de Calais, et M. Hervé Derache, commissaire divisionnaire et directeur interdépartemental de la police aux frontières, dans le cadre d'une visite du centre de rétention administrative de Coquelles ;
- Mme Véronique Deprez-Boudier, sous-préfète de Calais, et Mme Nathalie Chomette, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, dans le cadre d'une visite du centre d'hébergement, de la ressourcerie, des zones de douche et des espaces de préparation des repas ;
- des représentants locaux des communes de Calais, de Marck et de Grande-Synthe<sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> Déclassifié par décision de la commission lors de sa réunion du 8 décembre 2023.

<sup>2</sup> A savoir M. Philippe Mignonet, adjoint à la maire de Calais délégué à la sécurité, M. Dimitri Louvet, conseiller municipal de Marck délégué à la sécurité, au risque nucléaire, au handicap, correspondant incendie et secours, et Mme Hélène Verrière-Govaere, directrice générale adjointe du pôle lien social et vie locale de la commune de Grande-Synthe.

- des représentantes d'associations de la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s (PSM)<sup>3</sup>,
- ainsi qu'un grand nombre de personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile rencontrées grâce à une série de visites sur leurs lieux de vie.

## B. Contexte

5. Cette visite s'inscrit dans un processus à long terme du Conseil de l'Europe visant à évaluer la situation des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile en Europe, notamment leurs conditions humanitaires, y compris leurs conditions de vie, les questions juridiques en jeu, mais aussi le rôle des parties prenantes qui s'occupent de ces personnes. On peut citer par exemple le travail réalisé par les Commissaires aux droits de l'homme successifs du Conseil de l'Europe, dont M. Thomas Hammarberg, qui a effectué en mai 2010 une visite de deux jours à Calais et dans ses environs puis à Paris, durant laquelle il soulignait déjà à l'époque la situation difficile sur place et les efforts entrepris par les autorités, tout en soulevant les problèmes préoccupants non résolus, comme le harcèlement par les forces de police et la situation particulièrement problématique des mineurs non accompagnés<sup>4</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, Mme Dunja Mijatović, actuelle Commissaire, a écrit au ministre de l'Intérieur français et à son homologue britannique après le naufrage survenu dans la Manche en novembre 2021, qui a causé la mort de 27 personnes, pour évoquer les questions de sauvetage en mer. Elle a notamment souligné que, si la France et le Royaume-Uni étaient clairement en droit de combattre le trafic de migrants et la traite des êtres humains – et y étaient même tenus, au titre du droit international –, cet impératif ne devait pas faire oublier certaines questions essentielles sous-jacentes qui étaient au cœur de la situation. Parmi celles-ci figurait notamment l'absence de cadre, dont la conception et la mise en œuvre seraient le fruit de la coopération entre la France et le Royaume-Uni, et qui permettrait aux personnes se trouvant sur le territoire français et ayant besoin de protection, ou ayant d'autres raisons légitimes de solliciter un droit au séjour (telles que des liens familiaux au Royaume-Uni), de faire valoir ces demandes et, ainsi, d'éviter qu'elles ne tentent de traverser la Manche par des voies dangereuses et irrégulières. Or, soulignait Mme Mijatović, l'approche adoptée par la France et par le Royaume-Uni face aux migrations transmanche privilégiait de plus en plus les aspects sécuritaires et semblait, de ce fait, aggraver la situation, en redirigeant ces personnes vers les itinéraires les plus périlleux<sup>5</sup>.

6. Il est également utile de faire référence à l'important travail de coordination et de terrain réalisé par les représentants spéciaux des secrétaires généraux sur les migrations et les réfugiés (RSSG), dont l'ambassadeur Tomáš Boček, qui a effectué une mission d'information sur la situation des migrants et des réfugiés à Calais et à Grande-Synthe les 12-13 septembre 2016, puis du 21 au 23 septembre 2016. L'objectif de cette mission était de déterminer quelle assistance le Conseil de l'Europe pourrait offrir aux autorités nationales à la fois en France et au Royaume-Uni afin d'améliorer la situation du nombre croissant de réfugiés et de migrants présents dans des camps à la frontière, et en particulier du nombre élevé de mineurs isolés étrangers qui y vivaient<sup>6</sup>.

7. Ces observations faites par diverses institutions du Conseil de l'Europe avant la visite d'information mentionnaient des problèmes récurrents qui présentent un intérêt pour l'évaluation actuelle de la situation humanitaire des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile.

## C. Qui sont les personnes en situation préoccupante dans les régions de Calais et de Dunkerque ?

8. Il était primordial pour les membres de la sous-commission ad hoc de rencontrer aussi des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile et de discuter avec elles en personne. Selon les associations rencontrées, il y avait probablement, au moment de la visite, environ 4 000 personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile vivant dans toute la région, dont environ 2 000 à Grande-Synthe/Loon-Plage, principal

<sup>3</sup> Représentée par Mme Julie Brémont, chargée de Coordination Protection de l'Enfance Littoral (Projet inter associatif - ECPAT France / Utopia 56 / Safe Passage / Croix-Rouge Française) ; Mme Alexia Douane, Refugee Women Centre (travaillant auprès des femmes et enfants) ; Mme Chloé Magnan, Calais Food Collective (accès à l'eau et problématiques liées aux lieux d'enfermement – centre de rétention administrative) ; Mme Amélie Moyart, Utopia56 (maraude littoral et besoins secours en mer/post-naufrage, décès à la frontière) ; Mme Bérandère Lucotte, Croix-Rouge française ; Mme Noémie Cassiau pour Human Rights Observers (travaillant sur l'accès aux droits, violences policières, expulsions..) ; Mme Ella McGee, Care4Calais (acteur britannique d'aide humanitaire).

<sup>4</sup> [https://www.coe.int/fr/web/commissioner/news/-/asset\\_publisher/easZQ4kHrFrE/content/calais-commissioner-hammarberg-discusses-migration-and-asylum-policies-with-the-french-government](https://www.coe.int/fr/web/commissioner/news/-/asset_publisher/easZQ4kHrFrE/content/calais-commissioner-hammarberg-discusses-migration-and-asylum-policies-with-the-french-government).

<sup>5</sup> [https://search.coe.int/commissioner/Pages/result\\_details.aspx?ObjectId=0900001680a4c361](https://search.coe.int/commissioner/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a4c361) et [https://search.coe.int/commissioner/Pages/result\\_details.aspx?ObjectId=0900001680a4ace1](https://search.coe.int/commissioner/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a4ace1) (en anglais seulement).

<sup>6</sup> [https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectId=09000016806ae61f](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016806ae61f).

lieu de vie des personnes concernées auxquelles la délégation a rendu visite. A Calais, la majorité des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile sont originaires du Soudan et du Sud-Soudan ; il y a aussi bon nombre de Syriens. À Grande-Synthe, il s'agit principalement d'Afghans, de Kurdes (irakiens et iraniens), d'Erythréens, d'Ethiopiens et de Palestiniens. Les Albanais, les Indiens, les Turcs et les Vietnamiens sont également assez nombreux, de même que, dans une moindre mesure, d'autres nationalités minoritaires (Egyptiens, Koweïtiens, etc.). Les personnes en situation préoccupante semblent ainsi venir principalement de pays déchirés par la guerre ou dans lesquels leur sécurité est menacée.

9. Selon la police aux frontières, 90 % sont des adultes célibataires. Au-delà de ceux-ci, qui sont le plus souvent des hommes, il existe d'autres groupes particulièrement vulnérables en raison de leur situation fragile et de la double discrimination qu'ils subissent, qui exigent par conséquent une attention particulière et une approche spécifique : il s'agit des femmes et des mineurs, notamment des mineurs non accompagnés. Si les femmes sont souvent victimes de violences (en particulier à caractère sexuel), les mineurs sont davantage confrontés à des traumatismes psychologiques tout au long de leur parcours migratoire, qui viennent s'ajouter à toutes les expériences préjudiciables vécues par les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile dans ces points de congestion désastreux, c'est-à-dire les lieux où se concentrent les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile, soit lors de leur arrivée en Europe, soit lorsqu'elles tentent de partir. Les associations rencontrées ont indiqué aux parlementaires que les 80 mineurs qu'elles prenaient en charge au moment de la visite n'étaient pas correctement informés sur leurs droits. Elles ont ajouté que le nombre effectif de mineurs migrants qui vivent dans les régions de Calais et de Dunkerque est probablement supérieur à ce chiffre.

#### **D. Des personnes prises en étau**

10. La délégation a observé que d'énormes ressources avaient été investies par l'Etat à certains endroits dans divers moyens de dissuasion, principalement des clôtures et d'autres types de protections, afin d'empêcher le passage clandestin vers le Royaume-Uni. Elle a été informée que ces infrastructures avaient été principalement financées par les autorités britanniques. Il convient de noter à cet égard que le traité du Touquet de 2003, principal cadre bilatéral de gestion des frontières entre la France et le Royaume-Uni, a conduit notamment à délocaliser sur le territoire français les contrôles frontaliers pour l'accès au Royaume-Uni<sup>7</sup>.

11. Lors de la réunion avec la sous-préfète de Calais et le commissaire divisionnaire et directeur interdépartemental de la police aux frontières, la délégation a été informée qu'il faut 8 à 12 mois pour démanteler un réseau de passeurs, temps nécessaire à l'enquête, au recueil de preuves, aux procédures judiciaires, etc., mais qu'un tel réseau est vite reconstitué ou remplacé. Toujours lors de cette réunion, la délégation a appris que la coopération avec les autorités britanniques ne semble pas satisfaisante, notamment concernant les enquêtes et procédures judiciaires. Par ailleurs, les interlocuteurs rencontrés ont informés la délégation que 70 à 80 individus tentant de passer par le tunnel sous la Manche sont détectés chaque semaine, du fait de nombreux contrôles et divers moyens techniques (drones, détecteurs thermiques et cardiaques, etc.), alors qu'ils étaient environ 700 par semaine il y a une dizaine d'années.

12. Depuis que les moyens de contrôle et de détection ont été drastiquement renforcés par voie terrestre, et Calais étant entouré de clôtures, la plupart des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile tentent de traverser la Manche à partir d'autres lieux de départ situés plus au nord (Cherbourg, Ouistreham, par exemple). Les passeurs profitent de la situation désespérée des personnes concernées, désireuses dans leur majorité d'atteindre le Royaume-Uni, quel que soit le prix à payer et le risque encouru par une telle décision. Alors les individus doivent payer au moins entre 3 000 et 6 000 euros pour traverser la Manche<sup>8</sup>, une seule traversée de la Manche peut générer des bénéfices compris entre 70 000 et 80 000 euros<sup>9</sup>. Une tentative sur deux par la mer semble couronnée de succès, pour un total record de 45 000 traversées en 2022. De nombreux réfugiés, migrants et demandeurs d'asile ne semblent pas avoir suffisamment conscience du danger que représente la traversée de la Manche, qui n'est pas comparable à celle de la Méditerranée, par exemple à cause des risques de collision avec l'un des quelque 400 navires commerciaux qui effectuent chaque jour la traversée. Pour empêcher les bateaux d'atteindre le rivage et de récupérer des individus en vue de traverser la Manche, les services de l'Etat français ont fait installer un barrage flottant et des plots d'ancrage en béton

<sup>7</sup> [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/273239/6604.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/273239/6604.pdf) (en anglais seulement).

<sup>8</sup> <https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/traversees-de-migrants-ces-reseaux-qui-s-enrichissent-3c7d2bee-4df5-11ec-a95a-65d4098bd160>.

<sup>9</sup> <https://www.infomigrants.net/fr/post/45267/une-seule-traversee-de-la-manche-generait-entre-70-et-80-000-euros-de-benefices--un-reseau-de-passeurs-demantele-en-region-parisienne>.

sur les berges de la Canche<sup>10</sup>. Les associations ont indiqué aux parlementaires que la police aux frontières assure également une présence massive sur les plages et semble harceler régulièrement les personnes présentes, entre autres par de la violence, ou encore des gaz lacrymogènes.

13. De nombreuses personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile sont bloquées dans les régions de Calais et de Dunkerque essentiellement parce qu'elles n'ont nulle part où aller et ne sont généralement pas reprises par leur pays d'origine. La plupart sont bloqués dans ces régions en raison du dysfonctionnement du règlement de Dublin, comme l'indiquait l'ambassadeur Tomáš Boček, RSSG sur les migrations et les réfugiés, dans le rapport précité de 2016. D'après les statistiques les plus récentes, en 2022 la France a signalé le deuxième plus grand nombre de demandes d'asile sortantes (44 881), après l'Allemagne (68 706)<sup>11</sup>. Une telle situation est également exacerbée par l'insuffisance du système d'accueil, par le manque d'informations dont disposent les personnes demandeuses d'asile, ainsi que par la lourdeur et la durée des procédures.

14. Les dysfonctionnements procéduraux actuels en matière d'expulsions et de renvois liés au règlement de Dublin sont problématiques pour l'efficacité du système d'asile européen dans son ensemble et privent les personnes concernées de perspectives et de droits légaux, leur imposant des conditions de vie inhumaines, malgré les obligations de la France et des autres Etats.

15. Lors de sa visite du centre de rétention administrative de Coquelles, la délégation a été informée que la majorité des personnes privées de liberté étaient des migrants en situation irrégulière qui avaient déjà purgés une peine après une condamnation pour une infraction pénale, et qui étaient de nouveau détenus dans l'attente de leur expulsion vers leur pays d'origine ou le pays de l'espace Dublin. Malgré les efforts réels des autorités pour permettre des conditions de détention correctes, les conditions de travail difficiles pour les forces de police travaillant dans le centre étaient évidentes, y compris en raison d'une rotation insuffisante du personnel. La délégation a été informée par des ONG qu'il n'y avait pas d'oreillers jusqu'en 2021 et pas de chauffage dans les chambres. Lors de leur visite à l'infirmerie, et sur la base des informations reçues des ONG également, les parlementaires ont été informés de grèves de la faim, d'un accès limité aux services médicaux, d'une situation sanitaire problématique, avec des troubles psychologiques minimisés.

## **E. Aide humanitaire et besoins essentiels**

16. En France, conformément à leurs fonctions et mandats respectifs, différentes administrations et différents élus, à plusieurs échelons, ont une responsabilité vis-à-vis des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile. Lorsque la délégation a rencontré des représentants de communes, elle a constaté que leur approche en la matière était très variable. Alors que certaines municipalités sont réticentes à l'idée d'aider les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile ainsi que les ONG humanitaires, d'autres, comme celle de Grande-Synthe, font de leur mieux pour apporter une assistance, malgré des ressources limitées. Les associations soutenant les réfugiés, migrants et demandeurs d'asile sont nombreuses et il convient de faire une distinction entre celles qui sont mandatées et celles qui ne le sont pas. Les associations mandatées bénéficient d'une délégation des pouvoirs publics et de fonds publics afin d'aider les personnes concernées sur différents aspects, tels que l'hébergement, la distribution de nourriture et d'eau, la fourniture d'électricité, l'information, etc. Les associations non mandatées, plus nombreuses, dépendent de fonds privés. Les pouvoirs publics travaillent harmonieusement avec les ONG mandatées, alors qu'il y a plus de tensions avec les associations non mandatées, ces dernières travaillant soit en l'absence de l'Etat et des associations mandatées, soit de manière complémentaire.

17. Il est apparu clairement au cours de la visite que même les besoins essentiels d'un grand nombre de personnes réfugiées ne sont pas satisfaits. Leurs conditions de vie reflètent globalement le manque de protection de leurs droits fondamentaux.

18. L'hébergement est déficient. En 2022, près de 140 000 premières demandes d'asile ont été enregistrées en France<sup>12</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y avait environ 46 746 places dans les centres d'accueil pour

<sup>10</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pas-calais/berck/barrage-flottant-un-dispositif-anti-migrants-deploye-sur-la-canche-2824334.html>.

<sup>11</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Statistics\\_on\\_countries\\_responsible\\_for\\_asylum\\_applications\\_\(Dublin\\_Regulation\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Statistics_on_countries_responsible_for_asylum_applications_(Dublin_Regulation)) (en anglais seulement).

Voir aussi [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Fig2n\\_Number\\_of\\_requests\\_2022\\_\(number\).png](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Fig2n_Number_of_requests_2022_(number).png) (en anglais seulement).

<sup>12</sup> [https://media.interieur.gouv.fr/bomi/BOMI2023-5-2/textes/D00\\_20230419\\_IOMV2305068J.pdf](https://media.interieur.gouv.fr/bomi/BOMI2023-5-2/textes/D00_20230419_IOMV2305068J.pdf).



demandeurs d'asile, situés principalement dans les trois principales régions métropolitaines enregistrant le plus grand nombre de demandes, à savoir l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Est. Dans la zone de Calais, où environ 4 000 personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées sont dans le besoin, il y a de toute évidence un dramatique manque places d'hébergements, avec seulement 160 places et 274 mises à l'abri (hébergements d'urgence, souvent ouverts les nuits les plus froides uniquement, et non pendant la journée)<sup>13</sup>.

19. Les lieux d'hébergement ne sont pas assez nombreux. Qui plus est, ils sont situés dans des endroits éloignés et très difficiles d'accès. Les personnes qui y vivent sont ainsi tributaires des moyens de transport organisés par les autorités. L'hébergement devient encore plus problématique pour les groupes vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les mineurs. Le Pas-de-Calais et le Nord manquent cruellement de centres d'hébergement pour les jeunes, ce qui prive les enfants de la protection dont ils ont besoin du fait de leur âge et de leur expérience éventuelle de traumatismes, de la violence, etc. L'échelon administratif du département (chargé de la protection de l'enfance) ne remplit donc pas son rôle, tandis que les hôpitaux et les forces de police font trop souvent appel directement à des associations non mandatées, comme Utopia 56, pour s'occuper de ces jeunes. Des ONG ont informé la délégation qu'après le récent démantèlement du camp de la Turquerie en octobre 2023, les enfants dont on avait pris les chaussures ont passé des jours les pieds dans des sacs en plastique et beaucoup sont tombés malades. Les mineurs vivent en outre dans des conditions de promiscuité avec les adultes, sans installations adéquates, et n'ont pas facilement accès aux systèmes de protection et de tutelle.

20. L'accès à l'eau et aux toilettes reste également déficient. Il est assuré dans la région concernée par des associations qui interviennent à tour de rôle, organisant la distribution de nourriture et fournissant quelques réservoirs d'eau de 1 000 litres, ce qui soulève le problème de la potabilité. L'accès à l'eau n'est pas garanti partout ; il n'y a qu'un point d'accès à Calais – et encore a-t-il fallu une décision de justice. De plus, cette unique fontaine se trouve maintenant à une heure de marche du plus grand camp. Les associations non mandatées fournissent finalement plus d'eau que les autres acteurs. Au total, seulement 5 litres par personne et par jour sont distribués selon les associations rencontrées, ce qui est inférieur au seuil recommandé<sup>14</sup>. Les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile n'ont donc pas assez d'eau – ni de matériel approprié – pour cuisiner, prendre des douches ou nettoyer les biens et équipements. En outre, aucune toilette n'a été installée dans les zones concernées. La délégation a été informée que les femmes développent des pathologies urinaires en l'absence de toilettes. De plus, les femmes et les mineurs sont davantage confrontés au danger et à la violence. En effet, l'accès éloigné et non sécurisé aux toilettes, à l'eau, aux douches, etc., est source de danger – par exemple lorsqu'il faut traverser des voies de chemin de fer – et accroît le risque d'exploitation, en particulier pour les plus vulnérables que sont les mineurs et les femmes – par exemple lorsque des actes sexuels sont exigés en échange d'une douche, d'un lit, etc.

21. L'accès à la nourriture est également très difficile pour de trop nombreuses personnes. La distribution alimentaire repose principalement sur les ONG non mandatées. Les parlementaires ont été informés que certaines municipalités sont particulièrement réticentes envers cette assistance, considérant qu'elle crée un «appel d'air» (selon la terminologie utilisée par les responsables rencontrés), ce qui conduit à des arrêtés interdisant la distribution de nourriture et d'eau dans la ville. L'accès à la nourriture est encore plus problématique pour les femmes et les familles, car les points de distribution sont insuffisants et surfréquentés, avec toutes les conséquences que cela entraîne, comme les risques de tensions, violences, etc.

22. Les biens non alimentaires, comme les couvertures, les tentes, les chaussures, etc., manquent également pour la plupart des personnes en situation préoccupante. En outre, des témoignages font état de biens (les objets précités, mais aussi des téléphones portables) emportés ou détruits par les forces de police lors des expulsions. Les représentantes de la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s (PSM) rencontrées ont évoqué de nombreux cas de violations et de harcèlement supposés à l'égard de personnes par les forces de police. Lorsque des personnes sont expulsées d'un lieu de vie, elles perdent souvent tout et récupèrent rarement leurs quelques possessions. À cet égard, des associations ont porté plainte en 2018 contre l'Etat pour confiscation de biens<sup>15</sup>. Une partie de la délégation a visité «la ressourcerie», un lieu difficile d'accès où les objets abandonnés lors des opérations de police peuvent être récupérés par leurs propriétaires. La délégation a vu de nombreux sacs à dos, vêtements, jouets et objets religieux. En harcelant les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile et en les rendant plus invisibles, les autorités renforcent en fin de compte les passeurs, qui sont le dernier point de contact avec ces personnes.

---

<sup>13</sup> <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>.

<sup>14</sup> Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il faut entre 50 et 100 litres d'eau par personne et par jour pour que la plupart des besoins fondamentaux soient satisfaits et que peu de problèmes de santé surviennent.

<sup>15</sup> [https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/01/15/calais-des-associations-portent-plainte-contre-la-confiscation-des-biens-des-migrants\\_5242004\\_1654200.html](https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2018/01/15/calais-des-associations-portent-plainte-contre-la-confiscation-des-biens-des-migrants_5242004_1654200.html).

23. L'accès aux soins est également déficient, même s'il est heureusement compensé en partie – mais dans une proportion insuffisante – par des infirmeries et cliniques mobiles gérées par des ONG, mandatées ou non par l'Etat. Les hôpitaux de Calais et de Dunkerque disposent de services spécialisés dans l'accès aux soins pour les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile, mais cette information n'est la plupart du temps pas connue. En raison de la politique décrite de négligence et de harcèlement, il est en outre difficile d'atteindre les personnes dans le besoin, qui de leur côté ont du mal à se rendre dans les hôpitaux, compte tenu de leur éloignement. Des ONG ont expliqué à la délégation que les bénévoles utilisent souvent leur propre véhicule pour transporter des patients à l'hôpital.

24. Lors des rencontres entre les ONG soutenant les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile et la délégation, cette dernière a été impressionnée par leur dévotion, malgré les moyens limités et un manque récurrent de ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les associations non mandatées par les pouvoirs publics et dépendant entièrement de sources privées.

## **F. Conclusions et recommandations**

25. La situation des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile dans les régions de Calais et de Dunkerque est cette année encore épouvantable, d'autant que l'hiver est là. Tout en conservant leur nécessaire souveraineté en matière de contrôle des frontières et en veillant à la sécurité des citoyens qui vivent dans les régions concernées, la France et, au-delà d'elle, tous les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent garantir les droits fondamentaux et satisfaire les besoins essentiels des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile.

26. C'est un phénomène très problématique, mais également symptomatique pour les Etats membres, qui sont confrontés à un nombre élevé d'individus ayant des statuts de vulnérabilité, des antécédents et des raisons différents dans leur recherche de sécurité en Europe, sans toujours que ces Etats perçoivent la dignité humaine de chaque individu concerné, et l'impératif de respecter une telle dignité. Chacun d'eux a désespérément besoin d'un hébergement, de nourriture, d'eau et d'autres produits, tandis que l'hiver approche. Il est donc urgent d'accroître l'aide humanitaire en augmentant le nombre de bénévoles et les ressources des associations qui interviennent sur place, en particulier des structures non mandatées. La négligence vis-à-vis de la dignité fondamentale et des droits humains fondamentaux de ces personnes doit cesser, de même que les violations et les actes de harcèlement commis par les forces de police.

27. Au-delà de la question des points de congestion, il est nécessaire de continuer à développer l'aide aux pays de départ et la coopération avec les pays d'origine et de transit, y compris ceux qui subissent la crise climatique, ce qui suppose un soutien à la stabilisation démocratique et sociale dans ces pays. Cela implique un partage de responsabilité entre tous les pays européens, afin de ne pas laisser le fardeau aux pays à la frontière extérieure de l'UE, où sont observés les points de congestion.

28. À la suite de cette visite d'information, la sous-commission ad hoc a formulé des observations et recommandations. Elle se tient à la disposition des autorités françaises pour les leur transmettre, sur demande.

29. Par ailleurs, l'Assemblée devrait continuer à travailler sur des résolutions et éventuellement d'autres formes de suivi de cette visite d'information, afin de souligner la nécessité d'améliorer la situation des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile dans les régions de Calais et de Dunkerque, et au-delà dans d'autres points de congestion sur le sol européen où se concentrent les arrivées – et les départs – de personnes. A cette fin, la sous-commission ad hoc suggère donc que l'Assemblée poursuive ses travaux dans un avenir proche sur les thématiques suivantes :

- les défis et besoins des acteurs publics et privés impliqués dans la gestion des migrations ;
- la crise humanitaire générée par les points de congestion des routes de réfugiés et migratoires européennes ;
- les droits fondamentaux des mineurs isolés mis au défi le long des routes migratoires ;
- comment réduire les incitations à la migration tout en sécurisant et en organisant les routes migratoires ?